

o.713-331.11-RIA/BUG

Berne, le 11 mars 1992

NOTE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION R. FELBEROrganisation sur l'interdiction des armes chimiques

1. Après que le Conseil fédéral ait décidé, le 2 mars, de soumettre la candidature de la Suisse pour le siège de la future organisation sur l'interdiction des armes chimiques, il s'agit maintenant de la présenter au niveau politique.
2. Dans sa note du 17 février, la Division politique III vous a suggéré de le faire personnellement dans une séance plénière de la Conférence du désarmement vers la fin du mois de mars. Ce délai nous est imposé parce que la Conférence du désarmement a récemment décidé de vouloir trancher la question du siège encore ce printemps.
3. La proposition de présenter la candidature suisse au niveau ministériel tient aux raisons suivantes:
  - Nos principaux concurrents, l'Autriche et les Pays-Bas, sont très actifs. Le vice-Chancelier Mock a présenté lui-même la candidature de son pays à Genève. Les Hollandais ont invité la Conférence à La Haye, en offrant également des contacts au niveau le plus élevé.
  - La Suisse, bien que pays hôte, n'est jamais intervenu à la Conférence du désarmement au niveau d'un Conseiller fédéral. D'autres ministres des affaires étrangères s'y rendent régulièrement pour expliquer leur politique de désarmement, les derniers exemples étant ceux de Messieurs Genscher et Kosirev au début de cette année.



- L'annonce de la candidature suisse est une occasion pour souligner notre engagement en faveur du désarmement. On peut s'attendre à un reflet favorable aussi bien au plan international qu'au plan national. Etant donné que le Conseil fédéral, par sa décision du 22 janvier, a alloué une somme de 5,6 millions de francs pour les travaux de la Commission préparatoire de la future organisation sur les armes chimiques, nous avons quelque chose de concret à annoncer. Il faut en outre tenir compte du fait que nous ne sommes pas seulement candidat pour le siège de l'organisation chimique mais aussi candidat pour devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement.

4. Malheureusement les contingences pratiques sont les suivantes:

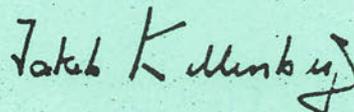
- En raison de la pause de Pâques, il n'y aura pas de réunions plénières de la Conférence entre le 30 mars et le 14 mai.
- Pour la question du siège, la deuxième moitié du mois de mai risque d'être trop tard.
- Par conséquent, il ne reste que fin mars, soit les jeudis 19 et 26 mars, ainsi que le mardi 24 mars, où la Conférence tient des réunions plénières ordinaires. Pour le 19 mars le ministre des affaires étrangères australien s'est inscrit, rien n'empêche cependant d'avoir deux interventions la même matinée. Si les dates des trois réunions ordinaires ne convenaient pas, on pourrait encore essayer d'avoir une réunion extraordinaire le 20 mars, mais le jour d'une réunion ordinaire est préférable.

5. Votre intervention dans ce cadre signifierait que vous devriez arriver au Palais des Nations à Genève vers 09.45, ensuite brefs contacts protocolaires avec le Président et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, vers 10.15 discours en plénière d'env. 25 minutes, conférence de presse à

11.00 et conclusion du programme immédiatement après. Si vous intervenez le 19 mars, il faudra tenir compte de l'intervention australienne, mais les deux discours pourraient être terminés à 11.00. Cependant il serait alors plus prudent de fixer la Conférence de presse à 11.30.

6. Pour les motifs énumérés sous chiffre 3, nous serions très heureux si vous pouviez, malgré les difficultés de votre calendrier, trouver une date pour vous rendre à Genève.

Le Secrétaire d'Etat



Jakob Kellenberger